

Homélie

Messe de Réparation
Lundi 12 octobre 2026
Eglise St Hilaire de Soullans

Ce qui s'est passé dans l'église de Soullans dimanche 4 octobre, ce sont des bêtises d'adolescents qui se sont entraînés mutuellement, sans imaginer l'ampleur de l'acte qu'ils posaient. De très nombreuses personnes ont été blessées par ce qui s'est passé. Blessées en profondeur, beaucoup ont perdu la paix du cœur.

Ce soir, vous êtes venus extrêmement nombreux, parce que précisément ce qui s'est passé vous affecte. Peut-être y a-t-il de la colère. Peut-être y a-t-il eu de la douleur. Cela est légitime. Ce soir, vous êtes venus participer à un acte de réparation. Je vous en remercie. Un certain nombre de personnes m'ont assuré que, ne pouvant venir à Soullans, ils s'unissaient dans leur prière à l'acte que nous posons ce soir.

Qui a subi un préjudice dans l'événement qui s'est accompli le 4 octobre ? Qui a subi un préjudice ? La municipalité de Soullans a subi un préjudice. Je salue Monsieur le maire de Soullans ; je salue les conseillers municipaux de Soullans : selon la loi Française, l'édifice qui nous rassemble est propriété de la commune. C'est bien le propriétaire qui est affecté par ce qui s'est passé. Le préjudice porte moins sur la détérioration matérielle (puisqu'elle est insignifiante), que sur le trouble à l'ordre public.

Ensuite, qui a subi le préjudice ? Les catholiques, la paroisse en particulier : les paroissiens de Soullans et plus largement la paroisse de Challans. Mais on voit bien que cela va au-delà : la communauté catholique en France ; la communauté catholique est blessée. L'acte posé est un acte de profanation d'un lieu sacré, un lieu dédié à la prière et à la paix, qui a été détourné de sa destination.

Qui a subi le préjudice ? On peut le dire : Dieu a subi un préjudice. Invoquer Satan est une atteinte à Dieu. Difficile de savoir si les jeunes auteurs ont conscience de qui est Dieu, qui est Satan. Par contre l'auteur de la chanson, le rappeur, qui connaît le sens des paroles qu'il a écrites, porte une grave atteinte à Dieu à travers ses paroles. Probablement qu'on peut parler de blasphème.

Qu'est-ce qu'un blasphème ? Voici comment le catéchisme de l'Eglise catholique explique le sens du blasphème : « *Le blasphème s'oppose directement au deuxième commandement. Il consiste à proférer contre Dieu, intérieurement ou extérieurement, des paroles de haine, de reproche ou de défi ; à dire du mal de Dieu ; à manquer de respect envers lui dans ses propos ; à mésuser du nom de Dieu.* » (CEC 2148)

Qui a subi un préjudice ? On peut penser que c'est la société, toute la société française qui a subi un préjudice. Elle a été gravement meurtrie par ces actes. Car l'apologie du terrorisme, du nazisme et l'apologie de la haine, constituent un préjudice à l'égard de tous. C'est une rupture du lien social, du lien de confiance.

Qui a subi un préjudice ? Alors, excusez-moi mais j'ose le dire : aussi les auteurs de ce qui s'est passé le 4 octobre, les jeunes adolescents. Car désormais les jeunes adolescents et leurs familles, désormais les auteurs de cette profanation subissent eux-mêmes le préjudice, les représailles. Représailles sur les réseaux sociaux. A vrai dire, leur acte, certainement inconscient, suscite des passions désordonnées qui se déchainent de manière non mesurée. De manière non contrôlées et parfois injustes.

Dès lors, quelle est notre réaction ? Je vous annonce : au nom du diocèse de Luçon, j'ai porté plainte. Non pas que j'en veuille à titre personnel aux adolescents qui ont commis ces faits. Mais de tels faits doivent être sanctionnés. Il en va de la protection de la paix en société. Il en va du respect de la religion. Affirmer qu'en France on a le droit à la dignité de la liberté religieuse oblige au respect de la religion.

Nous avons ici un acte de réparation. Que va-t-on réparer ? L'honneur rendu à Dieu. Il s'agit maintenant de rendre honneur à Dieu là où son nom a été bafoué. C'est pourquoi au terme de cette eucharistie nous allons accomplir un acte d'adoration eucharistique. C'est-à-dire que, actuellement vous le voyez : l'autel a été totalement dépouillé. Aucune nappe, aucun bouquet de fleurs, aucune bougie. Rien. Il est nu en vue de la purification et il va être vêtu au moment de l'offertoire dans quelques instants. C'est un acte très important. Donc nous sommes conviés après la communion à un acte d'adoration eucharistique, silencieux. Un acte solennel de la reconnaissance de la présence de Dieu dans le pain eucharistique.

La réparation c'est aussi demander à Dieu de réinvestir sa sainteté en ce lieu. Que ce lieu redevienne une maison sainte, un lieu de culte. Il s'agit aussi de réparer la paix dans nos cœurs. Si ça nous choque, ce qui s'est passé, c'est que l'Église, c'est le lieu où l'on cherche la paix. Et non pas la violence

Il est très marquant de constater - beaucoup d'entre vous en ont été témoins - comment les 4 jours de la venue du Pape Léon XIV en France ont été des jours de paix. De paix du cœur, de paix nationale. On ne voit pas cela tous les jours. C'est un vrai cadeau. Dès lors, il est très important pour tous ceux qui ont conscience de ce qui s'est passé, de cultiver la gratitude pour le fruit qui a été donné par la venue du Pape, en termes de paix. Quel contraste avec la violence des jours qui ont suivi.

Nous demandons pardon. C'est pour cela que nous avons revêtu les vêtements violets. C'est pour cela que nous avons chanté des psaumes de pénitence. C'est pour cela que nous avons entendu le prophète Joël : « Seigneur, pardonne à ton peuple ». C'est Dieu qui pardonne. Encore faut-il le Lui demander.

Je termine avec ce passage de l'Évangile que nous venons d'entendre. Ce jour où Jésus est à table chez un pharisien, et où une femme de mauvaise réputation, est venue avec un flacon de parfum de grand prix, et sans faire de bruit, elle est venue au pied de Jésus, pleurer. Pleurer de regrets pour ses péchés et embrasser ses pieds, par gratitude pour ce que Jésus lui donne.

De plus, elle a répandu le parfum. Et peut-être vous l'avez entendu : ce parfum s'est répandu dans toute la maison de ce pharisien. Cela éclaire le sens de la prière de ce soir. Votre prière frères et sœurs, est en train de se répandre comme le parfum, dans cette église.

Respirez la bonne odeur du parfum du Seigneur. Car le parfum qui s'exhale après la faute, porte la saveur de la miséricorde. Votre église de Soullans sera désormais porteuse d'une onction particulière. Soyez-y attentifs. Soyez en réceptifs. Voilà le sens de cette réparation que nous allons vivre maintenant.

Amen !

+ Renauld de Dinechin
Evêque de Luçon